

Compte rendu de la séance du samedi 13 mars 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Marjolaine HUOT-ROYER

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu de la séance du 23/12/2020

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020

Protection des captages d'eau à Ayer et Bacher : Procédure de déclaration d'utilité publique

Ecole d'Ayer : Renouvellement du bail ou cession

Restauration du mobilier de l'église d'Uchentein et d'Ourjout : demande de subventions

Participation aux frais de repas des enfants fréquentants l'école de Castillon

Pour information et avis :

Point sur la demande d'extension du réseau d'eau à Uchentein

Demande d'installation d'une centrale électrique

Création d'une maison partagée

Cimetière d'Uchentein

Point sur la régularisation de la route menant à Aoutsech

Aménagement d'un parking à Idrein

Point de situation sur le relais téléphonique

Projet de rénovation de l'école d'Esperris

Travaux en-cours

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion 2021 (DE 2021 01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LAFFONT Patrick

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Bordes-Uchentein, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick LAFFONT

Vote du compte administratif 2020 (DE 2021 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Régis ESPES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par LAFFONT Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		207 525.95		150 483.58		358 009.53
Opérations exercice	305 830.52	150 131.42	280 700.21	445 505.20	586 530.73	595 636.62
Total	305 830.52	357 657.37	280 700.21	595 988.78	586 530.73	953 646.15
Résultat de clôture		51 826.85		315 288.57		367 115.42
Restes à réaliser	130 192.92	134 461.35			130 192.92	134 461.35
Total cumulé	130 192.92	186 288.20		315 288.57	130 192.92	501 576.77
Résultat définitif		56 095.28		315 288.57		371 383.85

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Bordes-Uchentein les jour, mois et an que dessus.

Certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Patrick LAFFONT

Participation aux frais de repas des enfants fréquentants l'école de Castillon (DE 2021 03)

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que des élèves de la Commune de Bordes-Uchentein fréquentent l'école de Castillon.

Il précise que la participation de la commune de Bordes-Uchentein est de 50 % du prix du repas pris par chaque enfant domicilié à Bordes-Uchentein et scolarisé à Castillon.

Le remboursement de la participation de la commune de Bordes-Uchentein se fera par le règlement d'un titre de recette à la Commune de Castillon.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** la prise en charge des frais de repas à hauteur de 50 % du prix du repas.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ces frais.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick LAFFONT

Restauration du mobilier de l'église d'Uchentein et d'Ourjout : Demande de subvention (DE 2021 04)

Monsieur le Maire expose la volonté des associations du patrimoine de la commune de poursuivre la conservation et restauration du mobilier ancien classé au titre des monuments historiques.

Il est proposé cette année de consolider et de restaurer le lustre à 14 branches et la Vierge à l'Enfant en majesté du XVIIIème siècle devant être exposés dans l'église d'Uchentein et le buste reliquaire de Sainte-Quiterie conservé dans l'église d'Ourjout.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet, d'adopter le plan de financement suivant et de l'autoriser à demander les aides pouvant être octroyées par l'État, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Lustre	2 358,00	Subventions :	
Vierge en majesté	1 669,00	ETAT 40%	2 231,00
Buste reliquaire	702,00		
Transport	850,00	REGION Occitanie 20%	1 115,00
		Département Ariège 20%	1 115,00
		Autofinancement	1 118,00
TOTAL	5 579,00	TOTAL	5 579,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet de conservation et de restauration du lustre, de la Vierge à l'Enfant en majesté et le buste reliquaire Sainte-Quiterie
- **Adopte** le plan de financement proposé
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de l'État, la Région Occitanie et le département de l'Ariège.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Patrick LAFFONT